

FICHE

Classement des structures 2012

Critères du bloc métier :
recouvrement contentieux PRS

1 – Structures concernées

Ces critères ont vocation à s'appliquer aux PRS.

2 – Liste des critères

Critères de charge
RAR : nombre de comptes débiteurs de + de 15 000 €- fiscalité des particuliers
RAR : nombre de comptes débiteurs de + de 15 000 €- fiscalité des professionnels
Nombre d'articles pris en charge dans REC et RAR
Nombre de déclarations de TVA déposées
Nombre d'entreprises à l'IS

Critère financier
Montant des prises en charge CF